



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danièle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danièle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1)
Beure : M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2)
Genes : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3)
Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4)
Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) **Pugy :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5)
Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISSON **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA

Secrétaire de séance : M. Yoran DELARUE

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISSON (jusqu'au 5.4), J.P. MICHAUD (à partir du 5.3).

Mandataires : D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), J.S. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

Délibération n°2015/003001

Rapport n°4.2 - Demande de financements pour la réalisation d'une étude d'évaluation des potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables dans le cadre du projet TEPOS sur les territoires de la CAGB et de la CCVA)

Demande de financements pour la réalisation d'une étude d'évaluation des potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables dans le cadre du projet TEPOS sur les territoires de la CAGB et de la CCVA)

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2021 « Plan Climat Air Energie Territorial »	Montant de l'opération : 70 000 €
Sous réserve du vote BP 2016 et du PPIF 2016-2020	

Résumé :

La Communauté de communes de Vaîte-Aigremont et le Grand Besançon ont répondu conjointement à l'appel à projet régional Territoires à Energie Positive (TEPOS). Les deux collectivités sont aujourd'hui lauréates de cet appel à projets. Ainsi, le territoire qui est soumis à l'expérimentation régionale TEPOS est le territoire des 79 communes constitutives des deux collectivités.

Afin de mener à bien ce projet, les deux collectivités doivent réaliser une première étude d'identification des potentiels d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

I. Contexte de l'appel à projet TEPOS

Par délibération du 19 mars 2015, le Grand Besançon a fait acte de candidature avec la Communauté de communes de Vaîte-Aigremont (CCVA) à l'appel à projets régional « Territoire à énergie positive » (TEPOS), déclinaison du TEPCV national pour lequel les deux collectivités sont déjà lauréates.

7 territoires pilotes ont été retenus en Franche-Comté pour participer à cette expérimentation. Les 7 territoires seront accompagnés techniquement et financièrement par l'ADEME, la Région et l'Etat.

Les territoires retenus sont les suivants :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Communauté de communes de Vaîte Aigremont,
- la Communauté de communes de Quingey,
- la Communauté de communes de Jura Nord,
- la Communauté de communes de Rahin et Chérimont,
- la Communauté de communes des Terres de Saône,
- le Pays des portes du Haut-Doubs,
- le Parc Naturel Régional du Haut Jura.

L'ensemble de ces territoires représente 25 % des habitants franc-comtois et 19 % du territoire régional.

La coordination de cet appel à projets est assurée par la Région et l'ADEME en lien avec la DREAL.

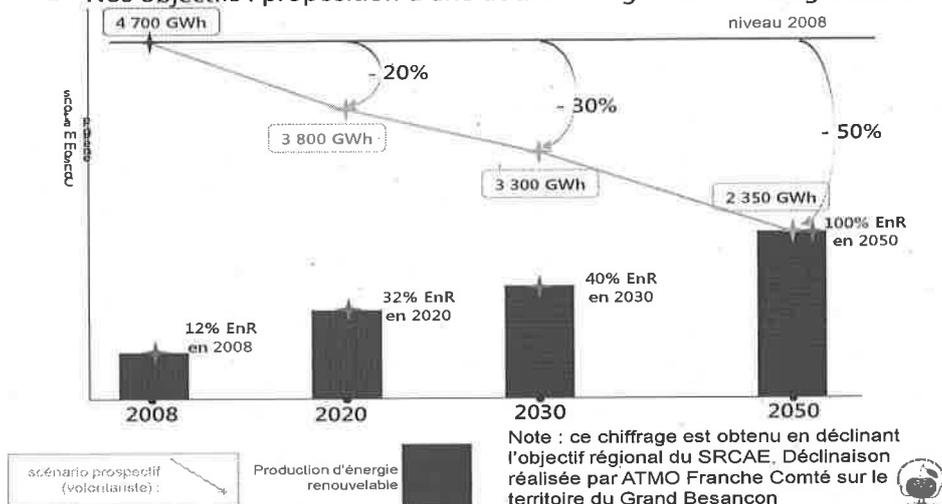
II. Rappel des objectifs TEPOS

Il s'agit, à échéance 2050, de démontrer l'efficacité de l'engagement de tous les acteurs d'un territoire autour de la sobriété, de l'efficacité et de la production d'énergies renouvelables locales. L'enjeu est de construire un modèle énergétique territorialisé, en visant un meilleur équilibre entre productions et consommations, centralisées et décentralisées.

Le scénario prospectif du Grand Besançon :

Prospective 2020, 2030, 2050

- Nos objectifs : proposition d'une déclinaiison générale – énergie totale



Comme le représente le graphique, il s'agira de réduire clairement les consommations énergétiques. A contrario, la production des énergies renouvelables s'inscrira à la hausse de sorte que les deux courbes se croisent à l'horizon 2050.

En synthèse, un TEPOS vise d'ici 2050 :

- la division par 2 de l'ensemble des consommations énergétiques du territoire d'ici 2050,
- la couverture de l'intégralité des consommations énergétiques restantes par des énergies renouvelables.

La construction du projet TEPOS, initiée et engagée dans le Plan Climat Air Energie Territorial voté en juin 2015, permet en effet de mesurer la capacité du territoire à soutenir les filières et à encourager la création d'emplois pérennes et non délocalisables (rénovation du bâti, emplois liés à l'installation et la maintenance de systèmes de production d'énergies renouvelables, etc.).

La première phase pour la mise en œuvre de l'expérimentation régionale TEPOS par la CAGB et la CCVA comprend la réalisation d'une **étude du potentiel en économies d'énergie et en production d'énergie à partir de ressources renouvelables locales**.

Cette étude des potentiels viendra alimenter les arbitrages stratégiques que devront prendre les deux collectivités pour consolider le scénario TEPOS et affiner les priorités d'actions sur le territoire pour atteindre les objectifs retenus. Cette étude, complémentaire au PCAET doit identifier les synergies permettant l'atteinte du scénario TEPOS à l'échelle des deux collectivités tout en permettant à chacune d'entre elles d'agir localement.

A ce titre, l'étude devra prendre en compte les diagnostics existants dans les deux PCAET, s'appuyer sur les données d'Opteer pour en faire ressortir les chiffres-clés sur le potentiel des actions de maîtrise de l'énergie mais surtout montrer les effets leviers et efficaces que les deux collectivités pourront mettre en œuvre pour booster le développement des énergies renouvelables. Cette étude devra être un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs du territoire TEPOS et notamment des décideurs publics afin de démultiplier leurs capacités d'actions.

III. Plan de financement

Afin de réaliser cette étude le Grand Besançon, coordonnateur d'un groupement de commandes établi entre la CAGB et la CCVA, dépose les demandes de subventions pour l'ensemble du territoire auprès des partenaires.

A ce titre, le Grand Besançon sollicite le soutien financier de la Région Franche-Comté et de l'ADEME.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel	70 000 € TTC	
REGION	40 %	28 000 €
ADEME	30 %	21 000 €
Financement CAGB et CCVA	30 %	21 000 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- prend connaissance de l'étude des potentiels d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Franche-Comté et de l'ADEME.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 02 DEC. 2015



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96
Contre : 0
Abstention : 0